

Dupond-Moretti va-t-il laisser Mila mourir égorgée comme Samuel Paty ?

écrit par Christine Tasin | 9 avril 2022



Z'en ont rien à foutre de Mila, au gouvernement ! Elle avait

qu'à adorer Allah au lieu de l'enculer !

Ainsi va la France... Des avalanches de déclarations, d'articles dans les medias subventionnés, de tweets rageurs, d'interviews de pseudo spécialistes et autres ministres confits en dévotion et en matraquage idéologique... pour un oeuf jeté à la tête d'un politique ou un slogan scandé dans un meeting... L'indifférence, voire la haine pour celle par qui arrive le désordre.

Elle a raison, Mila.

Le Tchétchène Saïd A l'a clairement menacée de mort. Il a été interpellé... et il est libre en attendant sa comparution !

Mila réagit vivement et on la comprend. Ce type est arrivé en France en 2013 comme réfugié politique (parce que sa famille d'islamos a été mise au pas par Poutine ?) il est étranger, il devrait à tout le moins être expulsé. Mais non, il attend sa comparution et même sa naturalisation !!! Ben voyons !

Et il va s'en tirer avec un rappel à la loi, éventuellement du sursis et l'interdiction de s'approcher de la ville où vit Mila. Dérisoire et scandaleux.

Ecoutez-la. Son compte twitter a été désactivé. J'ai enregistré ses 2 petites videos.

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2022/04/milallebon-copie.mp4>

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2022/04/mila2lebon-copie.mp4>

<https://www.fdesouche.com/2022/04/08/langres-52-said-a-un-activiste-islamiste-tchetchene-de-17-ans-interpelle-pour-apologie-du-terrorisme-il-a-participe-activement-au-harcelement-de-mila/>

Elle évoque à juste titre l'assassinat de Samuel Paty. La famille de ce dernier, justement, porte plainte et accuse

l'Etat. Et elle a mille fois raison !

La famille de l'enseignant tué par un jihadiste en octobre 2020 accuse notamment les pouvoirs publics de dysfonctionnements et de ne pas avoir pris suffisamment de mesures de protection.

La famille de [Samuel Paty](#) a déposé plainte, mercredi 6 avril, contre les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale pour « non-assistance à personne en péril » et « non-empêchement de crime », a appris franceinfo auprès de son avocate Virginie Leroy, confirmant une information de *Libération*.

Selon la plainte, que franceinfo a pu consulter, la famille de l'enseignant dénonce une série de défaillances. **Les services de renseignement sont ainsi accusés de n'avoir jamais envisagé sérieusement le risque d'un attentat et le rectorat de Versailles de ne pas avoir pris de mesures de protection.**

« Dès lors que les agents du ministère de l'Intérieur avaient connaissance d'une menace de niveau 4, Samuel Paty aurait dû bénéficier d'une protection policière qui aurait représenté un obstacle au projet criminel d'Abdullakh Anzorov », écrit l'avocate de la famille dans la plainte. *« Avec un tel accompagnement, Samuel Paty aurait été sauvé. »* Maître Virginie Leroy pointe également la « **responsabilité pénale des agents de la DGSI** » qui « **auraient dû détecter la radicalisation violente** » d'Abdullakh Anzorov.

« Lourdes négligences »

La plainte dénonce de « lourdes négligences » à tous les étages, des renseignements des Yvelines, du référent laïcité du collège, du DAASEN (directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale) de l'académie de Versailles et de la conseillère technique sécurité du rectorat de

Versailles qui est « restée totalement inactive » et a« refusé de déployer l'équipe mobile de sécurité de l'académie au collège, pourtant sollicitée à deux reprises par la principale ».

« L'objet est d'avoir des réponses sur le fait que Samuel Paty n'a pas pu être sauvé, n'a pas pu bénéficier d'une protection policière », explique l'avocate de la famille Virginie Leroy à France Inter. « Toutes les alertes étaient réunies », selon elle, au moment de l'assassinat du professeur Paty, le 16 octobre 2020. « Il faut rappeler qu'en octobre 2020, la France est sous le coup de trois menaces terroristes explicites visant les caricatures et nous sommes en plein procès Charlie Hebdo. »

« Quand vous avez une menace contre un professeur dont le nom est très vite diffusé sur les réseaux sociaux, et qu'on l'accuse de blasphème pour avoir montré des caricatures à des élèves, il est bien évident qu'on est sur un terrain sensible et que la protection policière s'impose. »

Me Virginie Leroy, avocate de la famille Paty

à France Inter

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/enseignant-decapite-dans-les-yvelines/assassinat-de-samuel-paty-la-famille-de-l-enseignant-depose-plainte-contre-les-ministeres-de-l-interieur-et-de-l-education-nationale_5065180.html

Nous avons déjà communiqué un nombre effarant de fautes, de négligences dans ce dossier au moment de la mort de Samuel Paty. On avait repéré, entre autres, le fait que l'on se souciait davantage au rectorat d'écouter les plaignants (ceux qui ont appelé au lynchage de Paty sur le net) que de mettre

Samuel Paty à l'abri. Il faut dire que le professeur n'a pas été soutenu, ni par sa hiérarchie, ni par ses collègues... Tant la dhimmitude est en place, partout. Et c'est bien ce que dénonce Mila.

Un prof aurait même été mis à pied pour avoir écrit que Paty n'avait pas été soutenu par sa hiérarchie.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/12/01/un-prof-rappelle-que-samuel-paty-avait-ete-lache-par-sa-hierarchie-procedure-disciplinaire/>

L'insoumis Corbière a même dit que Samuel Paty avait bien cherché ce qui lui est arrivé !

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/18/pour-corbiere-samuel-paty-a-cherche-ce-qui-lui-est-arrive/>

Mieux encore, la FCPE avait conseillé aux islamos de traîner en justice Samuel Paty !

<https://www.fdesouche.com/2020/12/08/la-fcpe-a-conseille-aux-parents-islamistes-dattaquer-en-justice-samuel-paty>

Oui, si les Français ne se réveillent pas, ce pays est bien parti pour devenir un pays musulman où les Mila et autres Samuel Paty et tous ceux qui disent ouvertement leur refus de l'islam courent de grands dangers... Pour le moment, c'est carrément l'Etat qui leur intime l'ordre de devenir de gentils dhimmis soumis sauf à se retrouver à la 17ème Chambre. Pour le moment, pourtant, pas un seul des accusés et condamnés de la 17ème Chambre au nom d'une prétendue « incitation à la haine » n'a frappé, blessé, ou tué quelque musulman que ce soit si on met à part Claude Sinké qui avait blessé 2 hommes en essayant de brûler la mosquée de Bayonne pour venger l'incendie de Notre-Dame et qui était, lui, âgé et malade. Un vrai. Pas comme l'assassin de Sarah Halimi reconnu

irresponsable par la justice de ce pays.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/27/claude-sinke-84ans-avait-attaque-la-mosquee-de-bayonne-il-est-mort-en-prison-de-quoi/>